



N° 35	QUIT	TANCE DE LOYER
	Loyer	Reçu de Mme Lisa PUAUD :
- mensuel	quatre cent dix euros zéro centime (410.00€)	la somme de quatre cent soixante-quinze euros pour loyer et accessoires des locaux sis à :
- forfaitaire	Charges soixante-cinq euros zéro centime (65.00 €)	représentant le loyer et les charges tels que
- contribution représentative du droit de bail - TVA	Taxes	définis ci-contre, pour la période du 01 Juillet 2024 au 31 Juillet 2024 Le paiement a été effectué en temps et heure. Sous réserve de tous mes droits
1 770	Autres	Cous reserve de tous mes droits
- Dépôt de garantie		Fait à LA MULATIERE le 11 Septembre 2024 (annule et remplace les quittances précédentes)
		L'Odelar du Jasmin  SARL autopital de cent euros N'SIREN 42 de 200 RCS Lyon 6, rue Bellev et 550 LA MULATIERE  Tét 9 53 74 27 15
NB - En vertu de l'article 227 di	ı code civil, la prescription en matière de loyer	Pierre-Yves ROYER Gérant

N° 36	QUITTANCE DE LOYER	
- mensuel	<b>Loyer</b> quatre cent dix euros zéro centime (410.00€)	Reçu de Mme Lisa PUAUD : la somme de quatre cent soixante-quinze euros pour loyer et accessoires des locaux sis à :
- forfaitaire	Charges soixante-cinq euros zéro centime (65.00 €)	représentant le loyer et les charges tels que
- contribution représentative du droit de bail	Taxes	définis ci-contre, pour la période du 01 Août 2024 au 31 Août 2024 Le paiement a été effectué en temps et heure.
- TVA - Dépôt de	Autres	Sous réserve de tous mes droits  Fait à LA MULATIERE le 11 Septembre 2024
garantie		(annule et remplace les quittances précédentes)  L'Odewir du Jasmin
		SARL autopital se cert euros N° SIREN 42 de seu RCS Lyon 6, rue Bellev euros 50 LA MULATIERE • Tél-19 53 74 27 15

Pierre-Yves ROYER Gérant

NB - En vertu de l'article 227 du code civil, la prescription en matière de loyer étant de cinq ans, cette quittance doît être conservée durant ce délai





N° 37 **QUITTANCE DE LOYER** Reçu de Mme Lisa PUAUD: Loyer quatre cent dix euros zéro la somme de quatre cent soixante-quinze euros mensuel centime (410.00€) pour loyer et accessoires des locaux sis à : Charges - forfaitaire soixante-cinq euros zéro centime (65.00 €) représentant le loyer et les charges tels que - contribution définis ci-contre, pour la période **Taxes** du 01 Septembre 2024 au 30 Septembre 2024 représentative ..... du droit de bail Le paiement a été effectué en temps et heure. ..... - TVA Sous réserve de tous mes droits ..... **Autres** - Dépôt de Fait à LA MULATIERE le 11 Septembre 2024 ..... garantie (annule et remplace les quittances précédentes) ..... L'Odeur du Jasmin SARL au papital de cent euros N° SIREN 6. rue Bellev 50 LA MULATIERE 9 53 74 27 15

> Pierre-Yves ROYER Gérant

NB - En vertu de l'article 227 du code civil, la prescription en matière de loyer étant de cinq ans, cette quittance doît être conservée durant ce délai





## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

Je soussigné, Pierre-Yves ROYER, agissant es-qualité de gérant de la SARL L'Odeur Du Jasmin, certifie sur l'honneur héberger actuellement en tant que locataire depuis le 11 Septembre 2021 :

Mme Lisa PUAUD née le 06 Août 1998 à Nottingham (UK) de nationalité : Française

à l'adresse, dans un appartement propriété de la SARL L'Odeur Du Jasmin

Le bail de Mme Lisa PUAUD est toujours en cours et celle-ci est à jour de ses loyers et charges à la date de cette attestation

Je précise que le logement est loué meublé, que les charges sont forfaitaires et comprennent : - les charges de copropiétés

- l'eau
- l'électricité
- le téléphone, l'abonnement télévision et l'accès à internet dans la limite du forfait de base triple play" de la société Free

Je précise également que la SARL a souscrit une assurance professionnelle PRO-PME auprès de MMA (attestation jointe)

Fait pour servir et valoir ce que de droit, à LA MULATIERE, le 11 Septembre 2024

L'Ode ar du Jasmin SARL au Lipital de cept euros N° SIREN 42 de 600 RCS Lyon 6, rue Belleviel 50 50 LA MULATIERE Tél 49 53 74 27 15